

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité er	vironnementale								
Date de réception :	Dossier complet le :		N° d'enregistrement :							
21/10/2019	21/10/2019	12	F01119P0230							
1. Intitulé du projet Programme immobilier - 8 rue des clotais 91160 CHAMPLAN - parcelle AE6										
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)										
2.1 Personne physique										
Nom	Prénom									
2.2 Personne morale										
Dénomination ou raison sociale	SCI ILE DE FRANCE									
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Romain MARCHAND (déve	eloppeur foncier)								
RCS / SIRET 3 1 4 0 6 6 4	9 9 0 0 0 2 6	Forme juridique	S.C.I							
		3 1 1 1 1 1 1								
Joigne	ez à votre demande l'anr	nexe obligatoire i	n°1							
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	au des seuils et critères anna	evé à l'article P. 12	2-2 du code de l'anvironnement et							
	dimensionnement correspo		2-2 do code de l'environnement el							
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du pr (Préciser les éventuelles ru	ojet au regard des briques issues d'au	seuils et critères de la catégorie stres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)							
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	Réalisation d'un ensemble in (soit une surface de planche									
	4. Caractéristiques généro	ales du projet								
Doivent être annexées au présent formu			formulaire							
4.1 Nature du projet, y compris les éven										
Le terrain d'assiette de l'opération a une superficie de 28.012 m ² . Trois bâtiments industriels desaffectés représentant 7268 m ² destinés a être détruit.										
Le projet 8 rue des Clotais, porté par la SCI ILE DE FRANCE, consiste en la réalisation d'un programme de 216 logements pour 15 500 m² de surface de plancher se décomposant en:										
 - 117 logements collectifs destinés à l'accession libre à la propriété correspondant à 7 167 m² SDP - 54 logements locatifs sociaux correspondant à 3.744m² SDP - 45 maisons destinées à l'accession libre à la propriété correspondant à 4 446m² SDP 										
Les bâtiments varient d'une hauteur de R+1 à R+2 et seront édifiés sur un seul niveau de sous-sol.										

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à construire un programme mixte de logements en accession et sociaux afin de répondre à la demande de logements dans le secteur et à ouvrir à l'habitat des emprises ou les activités industriels ont été arrêtées.

Ces emprises, qui proposeront une transparence de cheminements depuis et vers la gare, permettront de connecter le quartier de Clotais à la gare de Longjumeau.

La création de logements proposée répond aux objectifs de l'ensemble des documents de programmation à l'échelle de la commune, PLU et Orientations d'Aménagement et de programmation.

Sur le plan environnemental, le programme ira notamment au delà des exigences de la RT 2012.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Travaux:

Le projet sera réalisé en une seule tranche.

Les travaux comprendront successivement:

- La démolition des bâtiments industriels existant
- La préparation des terrains (décapage, mis en stock des terres végétales du site et terrassement).
- Réalisation de voiries de desserte de l'ensemble immobilier
- La construction des bâtiments
- L'aménagement et le paysagement des espaces extérieurs

Calendrier:

La durée prévisionnelle du chantier est de 36 mois avec un démarrage prévu au cours du 2eme semestre 2020.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les 54 logements sociaux seront gérés par le bailleur social retenu et par un syndic de copropriété pour les logements en accession.

L'accès au parking en sous-sol se fera par la nouvelle voirie entre la rue des clotais et le chemin latéral.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).										
Permis de construire non déposé à ce jour.										
Dépôt prévisionnel : dernier trimestre 2019										
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	rojet et superficie globale de l'opération - préciser	les unités de mesure utilisées								
Grand	eurs caractéristiques	Valeur(s)								
Superficie de la parcelle AE6		28 012m²								
Surface de plancher logements libres Surface de plancher logements locatifs	socially	7 167m ² 3 744m ²								
Surface de plancher des maisons en acc		4 446 m ²								
Hauteur des constructions										
nated des constructions		13 m								
4.6 Localisation du projet										
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long. 22°9	0'28"9E Lat. 48°70'25"47N								
Commune de Champlan (91)	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)									
	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),									
Parcelle AE6	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à									
8 rue des Clotais	l'article R. 122-2 du code de									
	l'environnement :									
	Point de départ : Long °_	'"_ Lat ° ' "_								
	Point d'arrivée : Long ° _	'"_ Lat°'"_								
	Communes traversées : CHAMPLAN									
	CHAMPLAN									
The state of the s										
Jo	ignez à votre demande les annexes n° 2 à	6								
4.7 Stagit-il d'une modification/extension	on d'une installation ou d'un ouvrage existant ? cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalua	Oui Non X								
environnementale?	cei duvidge d-1-11 idii 1 objet d une evalud	Oui Non								
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement	las									
différentes composantes de votre p	rojet et									
indiquez à quelle date il a été autor	isé ?									

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	La ZNIEFF la plus proche est le "bassin de retenue de Saulx" (ZNIEFF type 1) et se trouve sur la commune de Saulx Les Chartreux à environ 550 m au sud ouest du projet.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	L'arrété de Protection Biotope le plus proche du site correspond à l'entité de "la Fosse aux Carpes", située à environ 7,5 km au sud est du site sur la commune de Draveil.
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	La reserve naturelle la plus proche est localisée sur la commune d'Antony à environ 4,5 km du secteur d'étude. Il s'agit du Bassin de la Bievre.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Selon le Plan d'Exposition de Bruit de l'aéroport d'Orly (PEB), le projet se trouve en zone C de nuisances sonores. Tout projet s'implantant dans une zone du PEB doit faire l'objet de prescriptions particulieres concernant l'isolement acoustique des bâtis. Une étude acoustique à été réalisée
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?			Le site classé le plus proche est celui du domaine de Chilly Mazarin à environ 1,2 km à l'Est du site sur la commune du même nom. Le monument historique le plus proche est celui de l'Eglise Saint Martin sur la commune de Longjumeau, à environ 1km au sud du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	X		Classe 3

			Oui, le PPRI de l'Yvette approuvé le 26/09/06.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Site non concerné
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	Aucun site BASIAS et BASOL n'est référence au droit du périmètre opérationnel. Sources: BASIAS , BASOL L'analyse environnementale révèle une pollution naturelle du terrain, un plan de gestion est en cours d'élaboration pour évacuées ces terres vers des filières adaptées.
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		Le projet se situe dans la zone de répartition des eaux(ZRE) de la nappe de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	Le site inscrit le plus proche correspond au "Pont de Balizy et leur abords" à 3 km au sud, sur la commune de Longjumeau.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Les sites Natura 2000 les plus proches sont; - Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne à 17,2km au sud est - Massif de Rambouillet et zones humides proches à 13,5 km au nord ouest
D'un site classé ?		X	Le site classé le plus proche est celui du domaine de Chilly Mazarin à environ 1,2km à l'est du site sur la commune du même nom

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

	pléter le tableau suivances potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		En phase de chantier, un pompage des eaux de nappe sera réalisé pour la construction des parking sous sol. Pour l'heure la connaissance de la nappe n'est pas assez exhaustive pour connaitre parfaitement les contraintes et dimensionner le pompage.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	X		La méthode constructive retenue pourra nécessiter la réalisation d'un tapis drainant sous l'infrastructure afin de limiter les arrivées d'eau dans les parking
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	×		Les excédent potentiels correspondent matériaux issus de la phase de démantèlement (débris, gravats). Ils seront évacuées vers les installations adéquats.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	×		De par sa nature (construction de bâtiments), le projet nécessite l'apport de matériaux de construction issus des ressources naturelles du sous-sol (provenance hors site). L'aménagement des espaces verts nécessitera un apport de terre végétale. La réutilisation de la terre végétale du site sera privilégiée.
Milieu nature	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		Le projet prévoit l'arasement de la majorité des plantations (especes communes sans réelle richesse écologique) et l'aménagement des terrains en friche.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		×	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	Les espaces ne sont pas inscrit en zonage naturels, agricoles, forestiers ou maritimes
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Le secteur d'étude est localisé en zone d'aléa fort vis-a-vis des phénomènes de retrait gonflement des argiles, de compacité faible à très faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Il à été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante dans le bâtiment principal. Des mesures d'interventions sous contraintes sont à définir lors des études à venir.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Dans le cadre du chantier, l'opération va générer un trafic d'engins lourds. Des dispositions seront prises dans le cadre du suivi de chantier pour en limiter l'impact. Les futurs résidents se déplaceront dans le cadre de leur trajet domiciletravail. Si la proximité de la gare RER C permettra de canaliser une part des usagers, une autre partie sera amenée à l'emploi de leur véhicule personnel pour leur déplacement pendulaire
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		En phase chantier, le projet sera source de bruit. En phase d'exploitation, le bruit sera celui d'une zone résidentielle classique. La proximité des voies ferrées crées de faibles nuisances. Le site est situé dans un couloir aérien d'Orly, PEB zone C (cf étude acoustique)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X		Nuisances classiques temporaires et cantonnées à l'échelle du voisinage: vibrations en phase de terrassement et compactage de structures de chaussée La proximité de la voie ferrée nécessite une étude vibratoire, qui nous permettre le cas échéant de réduire l'impact sur la structure des bâtiments.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concemé par des émissions lumineuses ?	\boxtimes		En phase chantier, il n'est pas prévu de travaux la nuit, donc pas d'émission lumineuse. En phase d'exploitation, le projet étant situé à l'intérieur d'une zone résidentielle/entreprise bénéficiant de l'éclairage public, impact limité. Le projet disposera d'un éclairage extérieur au niveau des cheminements et des entrées des bâtiments relié à une minuterie afin d'éviter une pollution lumineuse. L'apport restera faible et local.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		De maniere négligeable, les rejets sont liés aux voitures des residents accédant aux habitations. Les circulations sont canalisés vers des zones de parking.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	\boxtimes		Rejets d'eaux usées domestiques des résidents dans les canalisations du domaine public et les eaux de pluie dans les bassins de rétention.
	Engendre-t-il des effluents ?	X		Le projet engendre des rejets d'eaux usées liés au fonctionnement normal des bâtiments. Les eaux pluviales seront collectées/régulées dans un ou plusieurs bassin de retention.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Aucun dechets dangereux. En phase chantier, les déchets seront gérés par les entreprises intervenantes Le maître d'ouvrage et son maître d'œuvre seront attentifs aux mesures prises. En phase d'exploitation, les déchets à gérer seront ceux d'une zone résidentielle classique. Il s'agira de dechets de type ordures ménagères

Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	Le projet est situé en dehors de tout périmètre de protection d'un monument historique.			
/ Population	modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X				
approuvés	?			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou			
Luciani	Non X Si oui, décriv			: : tations d'Amenagement au PLU de la commune de CHAMPLAN.			
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non X Si oui, décrivez lesquels :							

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Les bâtiments au nord de l'emprise sont agencés et conçus de manière à ce que les résidants soient protégés des nuisances sonores liées à la proximité de la voie ferrée. Les immeubles de logements bénéficieront d'aménagement permettant de réduire l'impact des nuisances sonores. Le trafic généré par la construction de 216 logements sera limité grâce à la proximité de la gare (100m) RER C.

Déchets: Le chantier de démolition/construction induit la production de déchets dont le process de tri, évacuation et traitement en filière spécifique (décharges agréées, plan de retrait amiante..) sont réglementés, les entreprises y sont soumises. En phase exploitation, les déchets ménagers des habitations sont rassemblés dans des points de collecte prévus à cet effet puis évacués par un organisme de ramassage agréé.

Vibrations: les entreprises sont signataires d'une charte chantier à faible nuisance: technique adaptés en milieu urbain, vibration privilégiées aux heures de pleine journée.

Retrait gonflement des argiles: cet aléa sera pris en compte dans la conception des bâtiments afin que ceux ci tolèrent les éventuelles variations de la structure du sol.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet va permettre la mutation, souhaitée par la commune et la Préfecture, de cette friche industrielle sans réelle richesse écologique. Le site a été dépollué après l'arrêt de l'exploitation, il reste néanmoins une pollution naturelle qui fait l'objet d'un plan de gestion. Une étude de sols va nous permettre d'adapter la construction à la qualité des sols. La nouvelle voirie, qui traversera l'opération, créera une liaison entre Champlan et Longjumeau (actuellement 2 rues en impasse), ce qui permettra un meilleur maillage de ce quartier et facilitera l'accès à la gare. Le projet permet de supprimer le trafic de camion lié à l'ancienne activité industrielle du site. Les résultats de mesure de l'étude acoustique montrent des niveaux de bruit générés sur le site du projet relativement proche de ceux générés sur le terrain voisin non soumis au PEB sur lequel s'édifie une construction de 40 lots. Nous estimons donc que le projet prend en compte les contraintes et enjeux du site, ne nécessitant pas d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet									
	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X								
:	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X								
	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;									
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;									
4	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\boxtimes								
[Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.									

8.2 Autres annexes volontairement transmises	par le maître d'ouvrage ou	pétitionnaire
--	----------------------------	---------------

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

OAP N°3 - Commune de Champlan Étude environnementale Étude acoustique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Jan bear

X

Fait à Boulogne-Billancourt

le, 21 OCTOBRE 2019

Signature

Département : ESSONNE

Commune: CHAMPLAN

Section : AE Feuille : 000 AE 01

Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 09/05/2019 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49 ©2017 Ministère de l'Action et des

Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES [

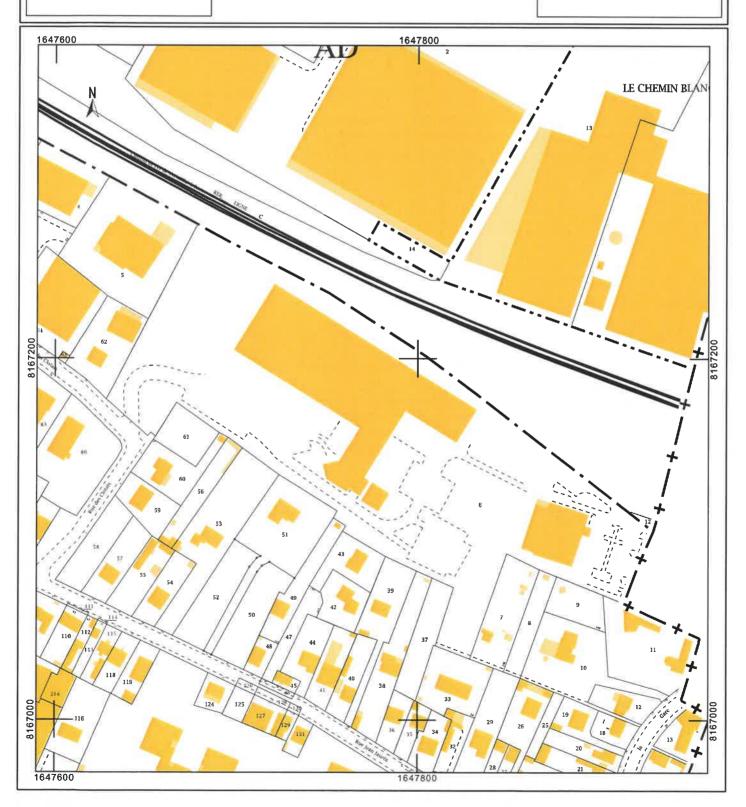
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Corbeil

75-79 rue Feray 91107 91107 Corbeil-Essonnes Cedex tél. 01 60 90 51 00 -fax 01 60 90 51 28 cdif.corbeil@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

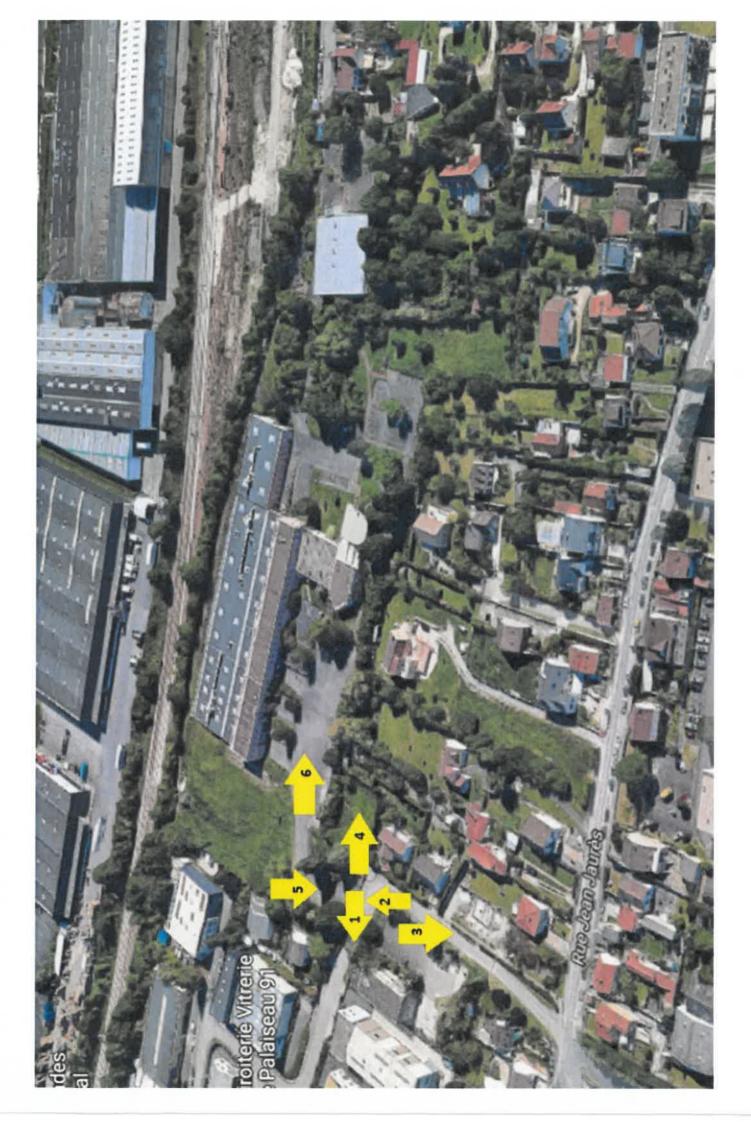
cadastre.gouv.fr



REPORTAGE PHOTO TERRAIN







Photographie 1 : Entrée 8 rue des Clotais



Photographie 2 : Entrée du site



Photographie 3 : Bassin de retention



Photographie 4 : rue des clotais

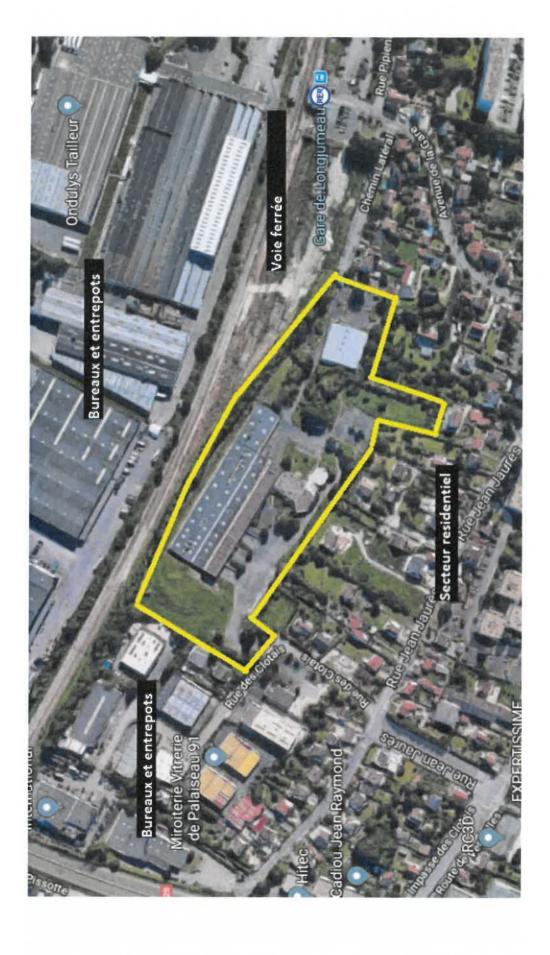


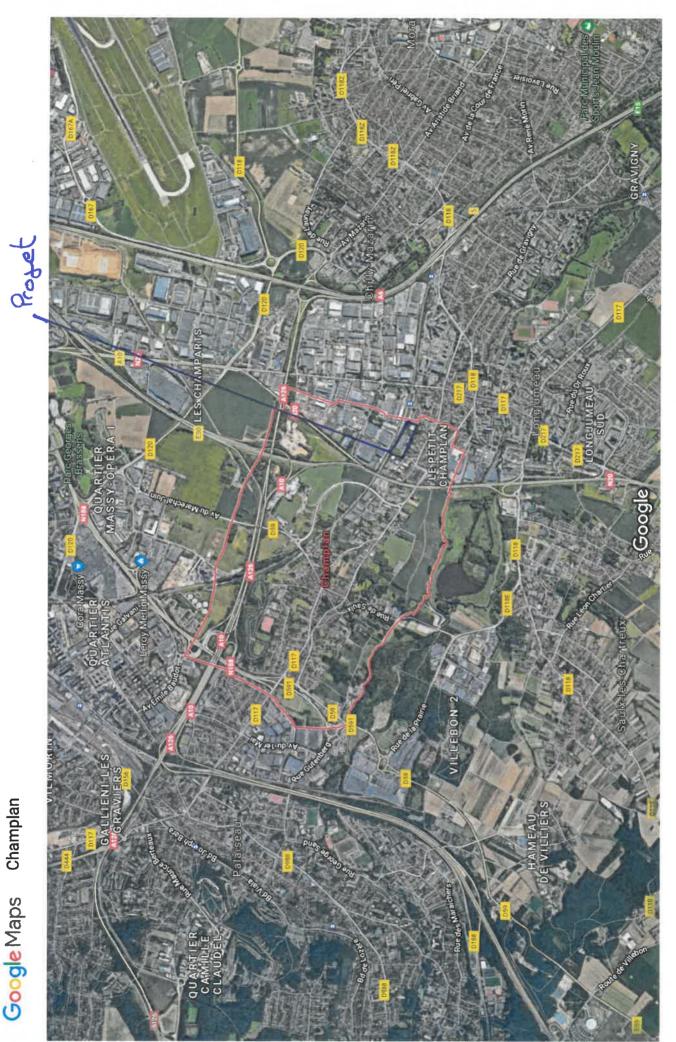
Photographie 5 : Rue des clotais



Photographie 6 : Entrée chemin latéral à Longjumeau







Images ©2019 Google, Images ©2019 Aerodata International Surveys, CNES / Airbus, Landsat / Copernicus, Maxar Technologies, The GeoInformation Group | InterAtlas, Données cartographiques ©2019 500 m

1/2





PROMOGIM L'IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

ECHELLE:

PLAN DE SITUATION – SITE NATURA 2000

